



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Alsace-Moselle

Question écrite n° 29140

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le fait que la ville de Phalsbourg est candidate pour l'accueil de l'historial de l'annexion de fait de l'Alsace-Moselle. La municipalité a constitué un dossier complet qui est d'autant plus judicieux que la commune de Phalsbourg se trouve à la limite entre la Lorraine et l'Alsace et que c'est une cité au passé militaire prestigieux. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il serait possible de tenir compte de ces éléments pour retenir la candidature de Phalsbourg.

## Texte de la réponse

Concernant le site d'implantation du futur historial de l'annexion de fait en Alsace-Moselle, le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants s'est engagé, dès l'origine du dossier, à suivre les recommandations de la commission scientifique qu'il venait de nommer. Cette commission, après avoir longuement examiné les atouts et les inconvénients présentés par chaque commune candidate, a retenu quatre sites, classés par elle dans un ordre préférentiel. La ville de Strasbourg a été classée en première position. Du fait de son désistement, la logique imposait donc, sous peine de tenir arbitrairement pour nul et non avenue le travail accompli par la commission, de retenir le site classé en second, c'est-à-dire Schirmeck. Sans mésestimer pour cela la qualité et la pertinence des arguments utilisés en leur faveur par les autres candidats, le secrétaire d'Etat a donc décidé de retenir cette dernière commune pour abriter l'historial.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29140

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2574

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1999, page 4267